

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 21 février 2003
Demandeur : Stratégies énergétiques (S.É.) – AQLPA – Groupe STOP (G.S.)

Référence : Dossier R-3505-2002, pièce SCGM-12, document 2, lignes 17-25

Préambule :

"Pour l'année financière 2001-2002, nous avons atteint 63 % des économies annuelles prévues pour un total de 4 068 260 m³. Cela équivaut à des pertes de revenus nettes de 494 475 \$ sur une base annualisée. Cependant, lorsque l'on tient compte des seules économies réalisées en 2001-2002, elles ont été de 1 330 234 m³ pour des pertes de revenus nettes de 167 311 \$. À cela, il faut ajouter les pertes de revenus annualisées des programmes de l'année 2000-2001 qui étaient de 82 771 \$. Ainsi pour 2001-2002, nous avons porté à un compte de frais reportés un montant de 308 884 \$ pour les pertes de revenus, soit la différence entre la prévision de 558 966 \$ et les pertes de revenus réelles de 250 082 \$."

Question :

2. Êtes-vous d'accord qu'aux fins du présent rapport annuel 2001-2002 de SCGM, seuls les éléments (b) et (c) de la question précédente ont été vérifiés et non l'élément (a), pour lequel vous vous contentez de reprendre les estimations unitaires d'économies de gaz par participant par année telles que projetées initialement, sans les avoir validées? (Si votre réponse est différente selon le programme, veuillez préciser)

Réponse :

2. SCGM est d'accord sur le fait que les pourcentages d'économies unitaires pour chaque programme ne sont pas vérifiés annuellement mais uniquement lors d'un passage d'évaluation d'impacts énergétiques. Cependant, dans les rapports annuels, les pourcentages d'économies prévisionnels par programme sont appliqués sur la consommation réelle des participants aux programmes au cours de l'année.

Pour ce qui est du pourcentage d'économies appliquées à chaque programme, celui-ci n'est validé que lors des évaluations d'impacts énergétiques. Celles-ci ne se font jamais annuellement, les coûts seraient tout simplement trop importants et le nombre de participants annuels pas assez élevés. Règle générale, les évaluations d'impacts énergétiques se font à peu près à tous les deux à trois ans d'implantation.

Il est à noter que SCGM apporte une attention particulière aux prévisions d'économies de gaz naturel pour chaque programme en adoptant une approche conservatrice. Cette

approche limite l'amplitude des modifications futures qui pourraient être apportées aux pourcentages d'économies unitaires appliqués à chaque programme, une fois les résultats d'évaluation disponibles.

Les pourcentages d'économies d'énergie applicables aux cas types d'un programme ou de la consommation réelle des participants à ce programme ont été établis de manière rigoureuse par SCGM. Ils sont basés, entre autres, sur des calculs de notre équipe d'ingénieurs, des informations recueillies chez d'autres distributeurs d'énergie ayant des programmes similaires, à l'AEÉ, à l'OEEÉ, etc. En plus, pour le PGEÉ 2002-2005, nous avons appliqué une réduction de 10 % des économies pour chacun des programmes afin de tenir compte des différents effets de distorsion possible. Nous sommes donc très confiants que nos prévisions au niveau des pourcentages d'économies unitaires en mode prévisionnel ne seront pas très différentes lors de nos évaluations d'impact. Il est à noter que ce qui influence le plus les économies par participant, surtout dans le CII, est beaucoup plus la consommation moyenne des clients participants aux programmes que nos cas types en mode prévisionnel. N'oublions pas que ces modifications peuvent être aussi bien à la baisse qu'à la hausse.